

COMMUNE DE VICHÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

--

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur MORAND Gérard, Maire.

Sont présents : M. MORAND, M. CHAUMETON, M. LAUVERGNAT, M. BEREAU, M. LETOURNEUR, MME QUENENSSE, MME MARTINE, MME COTTEREAU

Secrétaire de séance : M. LAUVERGNAT

Membre(s) absent(e)(s): M. FOURMY donne pouvoir à MME COTTEREAU

Le dernier compte-rendu du 29 septembre 2025 est approuvé.

DELIBERATIONS :

25-OBJET : VENTE DE TABLES

Des tables ont été vendues au foyer rural de Vichères pour un montant de 655 €.
A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'encaissement du chèque de 655 €

26-OBJET : DECISION MODIFICATIVE POUR LE PAIEMENT DU FNGIR

Afin de créditer l'article 739221 pour le paiement Du FNGIR du mois de décembre 2025, il est nécessaire de procéder à la modification suivante :

Section de fonctionnement :

Art 60631 Fourniture d'entretien	- 2000 €
Art 739221 FNGIR	+ 2000 €

Le Conseil municipal unanime vote pour cette décision modificative.

27-OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE 2025-2040 DU PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu les délibérations du Conseil Régional de Normandie en date du 13 septembre 2021 et du Conseil Régional du Centre – Val de Loire en date du 24 septembre 2021 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional du Perche et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 2 juin 2022 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional du Perche et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 13 septembre 2023, l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 25 septembre 2023 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 15 avril 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 29 août 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 octobre 2024 au 7 novembre 2024 ; Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 5 décembre 2024 ; Vu les conclusions de la Ministre chargée de l'environnement remises le 1er août 2025 et transmises par le Préfet de région le 25 août 2025 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal à l'unanimité, après avoir pris connaissance de la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Perche, et en avoir délibéré :

-- Approuve, sans réserve, la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Perche ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Perche.

-- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

TRAVAUX :

Projet réhabilitation école point chauffage :

Monsieur le maire présente les devis des différents systèmes possibles de chauffage pour les deux logements. Pour des raisons de simplicité de répartition de coût entre les locataires, il est retenu la solution d'une pompe à chaleur aérothermique par logement.

Eclairage parking salle des fêtes :

Les tranchées pour l'installation, de l'éclairage du « parking/terrain de pétanque » de la salle des fêtes et de l'éclairage de l'allée montante entre la salle des fêtes et la place de la mairie, sont prévues le 26 décembre 2025. Ces tranchées seront réalisées par les licenciés pétanque du foyer en la présence de l'entreprise Grasteau en charge de raccordement de l'ensemble des 4 lampadaires fournis par la mairie.

Installation jeux pour enfants :

Les jeux ont été posés par l'employé communal et un conseiller. Il reste à poser le caniveau dans la descente à l'entrée et les panneaux d'information. Avant l'ouverture, un organisme agréé viendra valider les installations.

Remplacement de la scène de la salle des fêtes :

La scène a été retirée et une estrade est installée à la place. Le rangement des chaises et des tables devient beaucoup plus aisé. Il a été commandé 2 panneaux amovibles afin d'habiller cette estrade.

Achat de cloisons amovibles/isoloir :

Le maire a commandé des isoloirs qui serviront également pour la salle des fêtes comme cloisons amovibles, la livraison est en cours.

Fixation définitive des panneaux d'affichage :

Les panneaux d'affichage vont être fixés par des supports dont la fabrication sera soustraite ; coût environ 1000€.

ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 :

Remplacement chauffage mairie :

L'entreprise Marchand a été sollicité pour l'installation d'une chaudière à gaz en remplacement de la chaudière à fioul, le devis est de 7677.37€

Réfection des chemins :

Le premier adjoint, un conseiller et l'employé communal ont vérifié l'état des chemins communaux. Il en ressort les chemins ci-dessous où des travaux sont envisagés :

- Voie communale N° 17 dite de la Borde aux Mérelles à Touchebrault
- Voie communale N° 3 dite des Hérès
- Voie communale N° 16 dite de la Galésièrre

Trottoirs bourg :

Un devis sera demandé à la Sté PIGEON pour la réfection des trottoirs du bourg.

Changement de menuiserie salle des fêtes :

Un devis avait été réalisé par PLAM en avril 2024 mais doit être réactualisé.

Peinture fenêtres et portes mairie :

Nous avons actuellement un devis d'un entrepreneur nogentais, qui date de juin 2025, s'élevant à 3500 €. Pour réduire la dépense la porte du garage pourrait être peinte par Romain.

Rideaux intérieurs mairie :

Monsieur le Maire se charge de faire faire un devis afin d'installé des rideaux à la mairie.

URBANISME :

Trois CUa ont été déposés :

Déposé le 21 octobre 2025 par Maitre GAPAIS Vente Coeuret au Petit Montaigu.

Déposé le 27 octobre 2025 par Maitre Huet- Coupin partage Pichard/Dutertre à Brieur

Déposé le 28 octobre 2025 par Maitre Boucheron succession Péchot

Un CUb a été déposé :

Déposé le 7 octobre 2025 par Actaperche pour la vente Devoldère/Sineau d'un terrain en vue d'une construction à Gratteloup

Deux permis de construire ont été déposés :

Déposé le 3 décembre 2025 par SCEA de la Galesièrre pour la construction de trois cellules à

grains. Le PC est pour l'instant refusé suite à une pièce manquante.

Déposé le 10/12/2025 par Mme CALDERON / Mr.PAGES pour la transformation d'une étable en habitation au 18 Brieur.

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS :

Réunion annuelle d'information du conseil départemental (C. D.):

Le budget total du C.D. est de 583 millions d'euros dont voici quelques chiffres importants : 316 millions sont consacrés à la solidarité, 64 millions à l'éducation et au sport, 59 millions à la voirie et 40 millions aux communes,

Routes : 7500 kms de routes à entretenir par le C. D., en 2025 187 kms ont été réparés. En général les routes sont revues tous les 5 ans sauf si il y a des dégradations importantes.

Le C. D. entretient 39 collèges.

Eau : Une étude démontre que compte-tenu de l'état des canalisations et des moyens nécessaires au traitement de l'eau, le coût risque d'augmenter dans des proportions importantes.

Conférence des maires :

Un nouveau Sous/Préfet a été nommé le 1^{er} décembre, Monsieur NOYARET Emmanuel, en remplacement de Monsieur Claude JAY nommé à Sarlat.

DIVERS :

Demande de la mairie d'Argenvilliers pour une participation financière à un voyage pédagogique pour Anaëlle Cottureau scolarisée dans le groupement Argenvilliers, Beaumont, Luigny, Miermaigne :

Suite à la demande de subvention, le conseil a procédé au vote.

Destruction des nids de frelons :

De nombreux nids de frelons ont été détruits sur la commune, le problème se pose dans beaucoup de communes. La communauté de commune envisage de passer une convention avec destructeur, afin de réduire les coûts.

Problème de circulation voie communale à Gratteloup :

Suite au mail de Madame Soulié évoquant les risques de dommages tant sur la clôture de son terrain que sur le mur de sa maison située au n°4, nous demande d'installer à chaque extrémité de la voie communale un panneau interdisant le passage des camions.

Le conseil décide la pose de panneaux limitant le poids des véhicules à 3t5. Ce sera à voir avec monsieur Coudouel de la DDT.

Proposition d'élagage de Rémy Béreau :

La Mairie travaille depuis de nombreuses années avec la société Elag 72. Suite à la proposition de Monsieur Béreau un comparatif va être fait pour la prestation 2026. La longueur de haies taillées sera relevée.

Abattage des arbres menaçant le lavoir de l'étang :

Une convention d'abattage va être passée avec Monsieur Guédé pour couper les merisiers qui menacent le lavoir. La commune s'engage à participer aux frais de location d'une nacelle.

Arrêté de remplacement de tous les « cédez le passage » par des « stop » :

Le président du conseil départemental nous informe par un arrêté de la mise en place de panneaux « stop » aux intersections des routes départementales avec la RD 955.

QUESTIONS DIVERSES :

Refaire un état du nombre de conteneurs par point de ramassage, en vue d'aménager chaque endroit.

M. Christian Letourneur fait remarqué que nous sommes un des seuls villages des alentours qui n'a pas de décorations de Noël. Il faudra prévoir cette dépense au budget 2026.

La séance est levée à 22h30

NOM	PRENOM	
MORAND	Gérard	
CHAUMETON	Jean Claude	
LAUVERGNAT	Alain	
FOURMY	Nicolas donne pouvoir à Mme COTTEREAU	
LETOURNEUR	Christian	
BEREAU	Stéphane	
MARTINE	Marie-Claude	
QUENENSSE	Murielle	
COTTEREAU	Emilie	